LE PETIT TORQUESNOIS

Bulletin d'informations municipales n° 19 Année 2022

Madame, Monsieur,

Cher(e)s Ami(e)s,

Encore une année qui s'achève ! Alors même que la pandémie semble marquer le pas, enfin, et que la vie « ordinaire, normale » a repris ses droits, de nouvelles contraintes se font jour, les restrictions énergétiques. Elles nous frappent dans un contexte économique difficile, dans un contexte géopolitique compliqué et incertain…. surtout pour nos amis ukrainiens auxquels nous apportons tout notre soutien.

Ces restrictions qui touchent toute la population et toutes les activités de notre pays sont nécessaires mais ne doivent pas masquer une difficulté plus directe pour les ménages qui elle est financière et va impacter de plein fouet les plus fragiles financièrement parlant.

Dans le cadre des économies à réaliser demandées par notre Gouvernement, la commune a répondu en décidant de réduire l'éclairage public, désormais de 20h30 à 06h30 il est interrompu.

Sur le plan des investissements, comme vous le verrez dans ces pages, la commune consacre une partie de son budget à l'entretien de son réseau routier, à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques en étroite collaboration avec le SDEC du Calvados. Nous avons réceptionné les aménagements de l'arrêt de bus et du stationnement carrefour du Gardin Bourges ainsi que l'aménagement de la route du Calvaire, sans oublier la rénovation des vitraux de notre église avec la participation financière du Conseil Départemental.

Nos efforts vont maintenant se tourner vers l'aménagement de notre traversé du bourg, afin d'assurer la sécurité des habitants, de la sortie de l'école et des usagers des bus. Cette étude est lancée en lien étroit avec le CAUE 14 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) et mobilisera nos investissements sur plusieurs exercices, mais nous nous devons d'assurer la sécurité de tous tout en rendant la traversé de notre village plus attractive, c'est l'objet de cette étude, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Enfin, vous découvrirez dans ce nouveau numéro, comme toujours, qu'une grande place est consacrée à notre école et aux associations de notre commune, sans oublier les articles passionnants sur l'histoire du village.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro.

Le Conseil Municipal vous souhaite de très Bonnes Fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous le 13 janvier pour le retour de notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Sommaire

Page 1 : Le Mot du Maire
Page 2 et 3 : L'école du Torquesne
Pages 4 et 5 : L'après-midi découverte
Pages 6 et 7 : Histoire à Le Torquesne
Page 8 : Le budget primitif 2022
Page 9 : Travaux 2022
Page 10 : Projets 2023
Pages 11-14 : Annonces
Pages 15 - 18 : Les associations de Le Torquesne
Page 19 : L'état-civil 2022
Pages 20 : Les Evénements 2023

L'école

Cette année, l'école accueille 22 élèves depuis la rentrée : 12 PS et 10MS. Nous n'avons pas pu accueillir les GS qui ont été accueillis à l'école du Breuil en Auge pour une question d'effectifs.

Au niveau du personnel, nous avons toujours Mme Crocis l'enseignante, Mme Huet l'ATSEM, Mme Bordelet qui s'occupe de la cantine et de la garderie du matin, mais c'est maintenant Mme Rebuffoni qui s'occupe du goûter et du ménage le soir. Une nouvelle enseignante remplaçante est rattachée à l'école : Mme Gautier.

L'an dernier, les enfants ont participé à un projet proposé par l'OCCE qui gère la coopérative scolaire : « Jeu coopère ». Les enfants ont fabriqué un jeu de société sur le thème des pirates et nous avons pu aller visiter la classe de nos correspondants dans l'école Célestin Freinet de Hérouville.

Nous avions terminé l'année avec le thème de la mer et des pirates. Les enfants ont pu visiter le petit musée de la marine à Honfleur et ont fait une promenade en bateau.

Les enfants ont également fait un petit spectacle à la kermesse sur le thème de la mer avec des chansons que Angélique Leterrier, intervenante de l'école de musique nous a aidé à préparer.

En octobre, les enfants ont participé à « la grande lessive ».

La Grande Lessive® est une installation artistique éphémère intergénérationnelle et internationale composée de réalisations plastiques de format A4.

Cette manifestation est ouverte à tous et à toutes, tous âges et toutes générations confondues, pas qu'aux enfants. N'hésitez pas à venir accrocher vos œuvres avec celles des enfants !

La prochaine manifestation aura lieu le 30 mars 2023.

Cette année, nous avons commencé l'année en récoltant ce que nous avions semé dans le potager de l'école. Avec ces légumes et d'autres rapportés par les enfants, nous avons fait une soupe au caillou.

Nous allons participer au projet Jardins d'écoles. L'OCCE nous a gentiment offert un pommier que nous avons planté dans la cours de récréation et quelques bulbes qui attendent qu'il pleuve moins pour être plantés. Notre premier défi consiste en effet à préparer un arc en ciel de fleurs en plantant des bulbes pour le printemps.

Le jardin est également le thème choisi cette année par Culturama.

Le doudou loup de la classe a commencé l'année en partant en vacances en Grèce puis à New York. Nous avons donc travaillé sur ces thèmes.

Dimanche 21 août
Un après-midi découverte du village

L'APEPA : Association de Protection des Petites Églises du Pays d'Auge, représentée par Madame Mariette Meunier, sa présidente,
L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Le Torquesne, représentée par Madame Jeanne Gonçalvès, présidente et Madame GisèleTouffet, trésorière,
La commune du Torquesne, représentée par Monsieur Sylvain Marie, maire du Torquesne et Madame Delaunay, conseillère municipale, ont organisé un après-midi découverte et détente du territoire communal.

Une vingtaine de personnes venues de la côte et des villages voisins, ont garé leur voiture sur le parking de la salle des fêtes à 14h30.
Ces personnes ont d'abord apprécié **une visite commentée de l'église, de la sacristie et du cimetière.**

L'église a été construite au XIIe siècle ; c'était à l'origine une chapelle autour de laquelle étaient regroupées les maisons de gens qui défrichaient et cultivaient les terres du seigneur, possesseur du fief ; celui-ci s'était fait construire une motte féodale entre et la route de Dives et l'église.
Au cours des siècles, la chapelle s'était agrandie ; côté nord, vers 1640, une chapelle latérale était ajoutée pour la Confrérie de charité dédiée à Notre-Dame du Rosaire. Côté sud, un siècle plus tard, on construisait une autre chapelle dédiée au Saint-Sauveur ; les autels des deux chapelles et le maître-autel furent alors complétés, chacun, par un retable en bois peint en faux marbre.
Un très beau tableau, dont l'origine et auteur sont inconnus, orne le maître-autel ; il représente « l'Adoration des bergers » en hommage à la sainte patronne de l'église, Notre-Dame de la Nativité. C'est une copie inversée et modifiée d'un tableau de Bloemaert conservé au musée du Louvre.

Dans la sacristie, construite au milieu du XIXe siècle, les visiteurs ont été très intéressés par le chapier qui était ouvert, le poids des tiroirs étant supporté par un brigadier.. Ils ont pu aussi admirer des livres liturgiques anciens, les chaperons des Frères de charité et une chasuble datant du 18è siècle.

Les tombes remarquables du cimetière ont suscité des questions ; notamment la tombe très modeste de Louis Dodier, mort en 1902 ; il fut le modèle du photographe précurseur Humbert de Molard. La visite s'est terminée plus tard que prévue…

Les visiteurs ont ensuite participé à **une promenade pédestre** d'environ 6 kms dans des chemins creux, souvent ombragés, bordés de ronces qui ont fait le bonheur des gourmands amateurs de mures ; la chaleur des semaines précédentes avait mené ces fruits à maturité plus tôt que d'habitude !
Deux arrêts ont été effectués ; le premier au bureau de la société Crystal Hygiène qui, avec ses 13 agences territoriales, commercialise des produits d'hygiène à travers toute la France ; Le second arrêt, au manoir de la Croix de Pierre où les promeneurs ont été accueillis par les nouveaux propriétaires qui leur ont permis de voir les deux façades du manoir construit vers 1786 par Monsieur Cambremer ,avocat à Pont-l'Évêque ; et son histoire nous fut contée… : résidence secondaire familiale des Cambremer, puis exploitation agricole tenue par des fermiers locataires de l'architecte Lexovien Monsieur Nicolas pendant un siècle, finalement division et vente des bâtiments en plusieurs lots achetés parfois pour servir de résidences secondaires.
Un livret racontant l'histoire du manoir est actuellement en préparation, un exemplaire sera remis au propriétaire prochainement.

Les participants ont terminé la journée à la salle des fêtes où Monsieur le maire, au nom de la commune leur a offert **un goûter avec des rafraîchissements**. Des fiches, visites de l'église et renseignements sur le village ,ont été mises à la disposition des visiteurs ,et…elles sont toutes parties avec eux ! Madame Meunier a pris une photo pour immortaliser cette sympathique journée.

Nous pensons renouveler cette expérience l'an prochain, avec cette fois une promenade dans les bois.
À l'année prochaine !

L'AVANT DERNIER PRESBYTERE DU VILLAGE DU TORQUESNE

Autrefois, dans chaque village, un curé, aidé par un vicaire, assurait le culte dans l'église paroissiale ; il logeait dans une demeure appelée presbytère.

Au Torquesne en 1789, le curé était l'abbé Philippe Sébastien Claude de Nocey, et le vicaire l'abbé Hunault ; le curé percevait la dîme c'est-à-dire le 10e de la valeur des grains, fruits, laine de mouton, bois et taillis de la paroisse ; il était logé au « manoir presbytèral», situé sur le côté gauche de la route qui mène à Saint Hymer ; c'était un ensemble composé d'un jardin d'une acre, d'une cour avec maison, d'une cave avec des futailles, d'un pressoir à cidre, d'une grange à blé, d'une grange pour les autres grains, d'une cave, d'une écurie, d'un four avec une chambre.

Les idées et les lois révolutionnaires vont bouleverser cette situation :
D'abord la dîme est supprimée dès 1789, puis les prêtres deviennent des fonctionnaires payés par l'État ; l'abbé de Nocey , dans un premier temps , prête serment au Roi et à la Nation en 1790 ; mais le roi est guillotiné en janvier 1793 et lorsqu'on demande à l'abbé de prêter serment à la Nation et à la Loi il n'est plus d'accord ! il refuse !..

L'inventaire de l'église, qui lui est imposé mais auquel il n'assiste pas, est effectué début juin et.. le Conseil municipal décide de fermer l'église ; l'abbé remet officiellement les 7 clés du presbytère et de l'église au Conseil municipal ; désormais prêtre « réfractaire », l'abbé de Nocey, part s'installer dans la propriété familiale à Saint Hymer.
Puis comme la loi le contraint à l'exil, en septembre, il embarque sur un bateau dans le port du Havre, vraisemblablement pour aller à Jersey.
Ses affaires personnelles sont alors confisquées, confiées à Madame Catherine Mouret à Saint-Hymer et un procès-verbal est établi par le maire de cette commune : 2 chariots contenant 2 matelas, 2 paillasses, 2 traversins, 2 couvertures de duvet et 4 draps, sont envoyés au garde-magasin à Pont Chaslier (Pont L'évèque).

Le presbytère est désormais un bien national ; le 30 mai 1794 lors d'une vente « à la bougie » il est acquis par un marchand pontépiscopien, Nicolas Rebut, pour la somme de 300 livres
En 1796 la famille de Nocey obtient la levée du séquestre des biens de l'abbé.

L’abbé de Nocey revient d’exil en 1802 et après avoir obtenu un certificat d’amnistie, il reprend ses fonctions de curé du Torquesne.
Il décède quatre ans plus tard, à l’âge de 57 ans, il est inhumé au cimetière du village le jeudi 11 décembre 1806.
Le 9 janvier suivant ses trois frères, sa sœur et ses 2 nièces se réunissent au presbytère provisoire pour se répartir ses biens ; ceux-ci sont partagés en lots et tirés au sort à l’exception d’une vache et de 5 futailles dont 2 sont pleines.
L’une des nièces est Marie Madeleine Charlotte Élisabeth de Nocey qui a épousé Jean-François Esmont de La Rosière ; ce couple, qui vit au château familial dans le village, avait emporté chez lui, par prudence, l’argent et l’argenterie du défunt ; c’est donc au château que se termine le partage !

Bien plus tard, les villageois décideront de placer sur un arbre, dans la haie de l’ancien presbytère, une statue de la Vierge de la Nativité.
Tout comme le calvaire, c’était un but de procession jusque dans les années 1960, notamment à l’occasion des communions solennelles et du mois de Marie. Le curé, revêtu de sa grande chape, marchait sous un dais, en tenant l’ostensoir entre ses mains gantées ; il le déposait à l’occasion sur un des 3 petits autels provisoires montés le long du chemin ; il était accompagné du vicaire, du chantre revêtu lui aussi de sa chape, des enfants de chœur en tenue rouge et blanche ,et, selon les circonstances suivaient des fillettes tenant chacune une corbeille remplie de pétales de roses, ou des communiants et des communiantes de l’année
Toutes les familles du village participaient à ces festivités.

BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellés DÉPENSES	Montant	Comptes	Libellés RECETTES	Montant
011	Charges à caractère général	105 795,59 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 075,00 €	70	Pts des services, ventes…	600,00 €
014	Atténuation de produits	14 965,00 €	73	Impôts et taxes	114 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	79 920,00 €	75	Autres pts de gestion courante	905,00 €
Total des dépenses de gestion courante		**259 755,59 €**	**Total des recettes de gestion courante**		**191 345,00 €**
66	Charges financières	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €			
	Total des dépenses réelles	**270 755,59 €**	**Total des recettes réelles**		**191 345,00 €**
023	Virement à la section d'investissement	142 469,00 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct	0,00 €	043	Opé. d'ordre de la sect. Fonct	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	**142 469,00 €**			
002	Résultat reporté	0,00 €	002	Résultat reporté	221 879,59 €
	TOTAL DES DEPENSES	**413 224,59 €**	**TOTAL DES RECETTES**		**413 224,59 €**

INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés DÉPENSES	Montant	Comptes	Libellés RECETTES	Montant
21	Immobilisations corporelles	358 000,00 €	13	Subventions d'investissement	60 931,00 €
Total des dépenses d'équipement		**358 000,00 €**	**Total des recettes d'équipement**		**60 931,00 €**
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 600,00 €
			1068	Excédents de fonct. capitalisés	132 952,85 €
Total des dépenses financières		**10 000,00 €**	**Total des recettes financières**		**139 552,85 €**
Total des dépenses réelles		**368 000,00 €**	**Total des recettes réelles**		**200 483,85 €**
			02	Virement de la section de fonctionnement	142 469,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	Total des recettes d'ordre		142 469,00 €
			001	Solde d'exécution positif reporté	25 047,15 €
	TOTAL DES DEPENSES	**368 000,00 €**	**TOTAL DES RECETTES**		**368 000,00 €**

INVESTISSEMENTS 2022 PRÉVUES - DÉPENSES

Désignation	Montant TTC
Aménagement de la route du calvaire suite à la création du lotissement(2151)	105 000,00
Carrefour gardin bourges et maître d'œuvre (2151)	
Travaux de voirie (2151)	45 000,00
Restauration Vitraux de l'église (21318)	25 000,00
Travaux couverture de l'église (21318)	20 000,00
Borne à incendie (21568)	5 000,00
Effacement réseaux (6554) : 13155+14780	27 935,00
Soit un Total en dépenses d' Investissement	**200 000,00**

INVESTISSEMENTS 2022 - RECETTES A VENIR (subventions demandées)

Désignation	Montant TTC
Restauration vitraux (département 10 160 + région 6 096)	16 256,00
Travaux de voirie (DETR 2021)	0,00
Voie douce et arrêt de bus (DETR)	44 675,00
Soit un Total en recettes d' Investissement	**60 931,00**

TRAVAUX 2022

Route du Calvaire : les travaux d'aménagement et d'élargissement sont réceptionnés.

Photo

Route du Gardin Bourges : l'aménagement de l'arrêt de bus, de son abri et des stationnements sont réceptionnés.

photos

Vitraux église

Les vitraux de notre église avaient besoin d'une remise en état, les travaux sont réalisés, le travail est superbe.

Photos

Projets 2023

Effacement des réseaux Route de Blangy :

L'intervention est programmée pour le premier trimestre 2023.

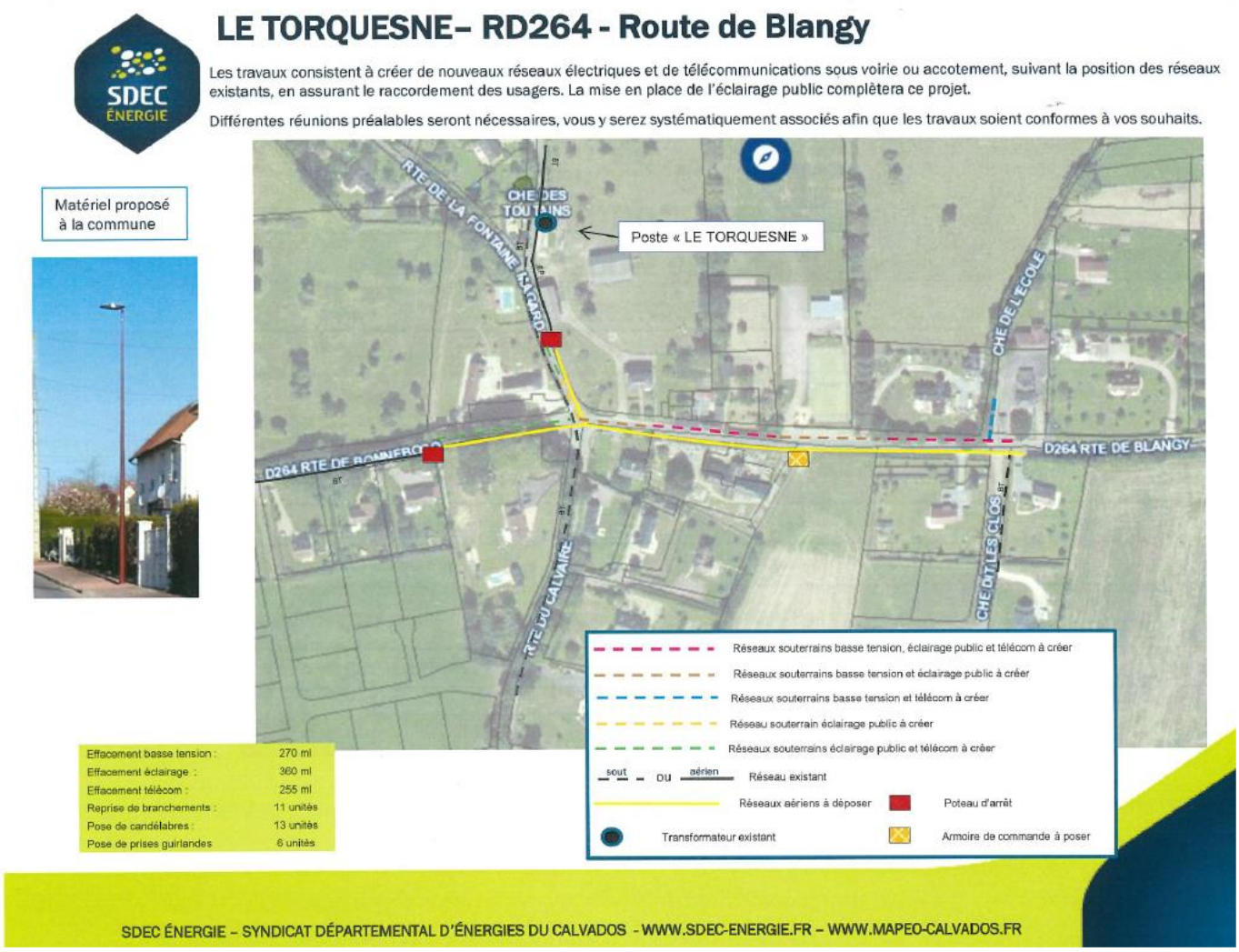

Travaux de voirie

- Route du Calvaire
- Chemin de la Croix de Pierre
- Chemin de la Cour Manable

CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE CONCERNÉ.E !

4 à 5 millions de foyers français sont équipés d'une installation Assainissement Non Collectif (ANC)

Ces installations peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues. C'est pourquoi, le SPANC Terre d'Auge (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a pour mission d'assurer le suivi du bon fonctionnement et de l'entretien des installations ANC présentes sur son territoire, soit plus de 6 000 ANC.

MON INSTALLATION VA-T-ELLE ÊTRE CONTROLÉE ?

OUI, si elle n'a pas été contrôlée durant les 10 dernières années, ainsi que les installations polluantes.

Si vous êtes concerné.e, **vous serez contacté.e** par courrier, email ou téléphone pour fixer un rendez-vous, durant lequel vous devez être présent. La société SAUR est mandatée par le SPANC pour réaliser le contrôle.

QUAND MON INSTALLATION SERA-T-ELLE CONTROLÉE ?

Parmi ses missions réglementaires et obligatoires, le SPANC de la Communauté de Communes terre d'Auge doit réaliser un contrôle/diagnostic de toutes les installations ANC tous les 10 ans.

La prochaine campagne de contrôles débutera **en 2023**, par ordre chronologique et en privilégient les communes où des subventions à la réhabilitation des systèmes très polluants existent.

CE CONTRÔLE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Oui ! (article L.1331-1-1 du code de la santé publique)

COMMENT SE DÉROULE LE CONTRÔLE ?

Tous les éléments de votre installation (regards, fosse, ventilation …) doivent être facilement accessibles. Sur place, le contrôleur vérifiera votre installation, son fonctionnement et son dimensionnement, et pourra répondre à vos questions.

COMBIEN VA ME COUTER CE CONTRÔLE ?

La redevance associée à ce contrôle est de 110€. Vous recevez une facture après réalisation du contrôle, et avant remise du rapport. Aucun paiement ne sera exigé avant ou pendant le contrôle.

ET UNE FOIS LE CONTRÔLE REALISÉ, QUE SE PASSE-T-IL ?

Vous recevez un rapport de visite qui contiendra l'ensemble des observations faites lors du contrôle ainsi qu'un schéma de votre dispositif d'assainissement.

Le rapport établira selon les cas :

- Des **recommandations** pour l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de votre installation.
- Des **propositions** pour mettre fin à d'éventuels désagréments.
- Les **démarches obligatoires à effectuer** en cas de dysfonctionnement important, d'installation incomplète ou absente.

Ce rapport de contrôle est **valable durant 3 ans**.

Des aides à la réhabilitation existent, renseignez-vous auprès du SPANC Terre d'Auge : 02.31.65.01.19 – secretariat.environnement@terredauge.fr

Communauté de Communes
TERRE D'AUGE

#OBJECTIFVERRRT

Réduire, Recycler, Revaloriser nos déchets !

MÉMO DU TRI

#objectifverrrt :
réduire,
recycler,
revaloriser
nos déchets !

COMPOSTEUR

DÉCHETS ORGANIQUES

- Déchets de cuisine et de jardin : fruits, légumes, épluchures, thé, café, coquilles d'oeufs, feuilles, herbe de tonte, petits branchages, déchets biodégradables...

BORNE VERTE

CONTENANTS EN VERRE SANS COUVERCLES ET BOUCHONS

- Bouteilles et bocaux

SAC JAUNE

EMBALLAGES
- **PLASTIQUE**
- **MÉTAL**
- **CARTONNETTES ET PAPIER**

VIDES, NON DÉCHIQUETÉS ET NON-IMBRIQUÉS

- Pots, barquettes, tubes, films alimentaires, flacons alimentaires et d'hygiène corporelle, canettes, conserves, aérosols, livres, magazines, briques, cartonnettes...

SAC NOIR

ORDURES MÉNAGÈRES

- Déchets alimentaires (os, viandes, poissons...), déchets souillés et d'hygiène à usage unique (couches, serviettes papier, mouchoirs...), litière animale, sacs à aspirateur, filtres à café et dosettes

À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE !

- Gravats, ferrailles, bois, cartons, encombrants, équipements électriques et électroniques (DEEE), désherbants, peintures, piles, néons, vaisselle...

UNE QUESTION ? UN DOUTE SUR LE TRI ?

Contactez notre service environnement au 02 31 65 01 19

Consignes de tri, calendrier de collecte, accès aux déchetteries :
+ d'infos sur terredauge.fr

© Freepik.com (images) / Communauté de Communes Terre d'Auge

ARRÊT DE BUS – LA CROIX DE PIERRE

INTERDICTION DE DÉPOSER
ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS SOUS PEINE DE POURSUITE

LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Article R635-8 du Code pénal / Articles R541-77 et L541-46 du Code de l'Environnement

et vous **RISQUEZ**

Si vous êtes un particulier :
1500€ d'amende / saisie du véhicule

Si vous êtes un professionnel :
175 000€ d'amende / 2 ans de prison

Vous constatez que quelqu'un effectue des dépôts sauvages ? Relevez les plaques d'immatriculation et contactez la gendarmerie en appelant le 112.

Mise à disposition des bacs noirs

Les habitants qui ne disposent pas d'un bac noir pour les ordures ménagères peuvent s'en procurer un à la Communauté de Commune TERRE D'AUGE pour la somme de 10€ avec un paiement par chèque ou espèces uniquement.
Un bac par domicile

Vous devez alors contacter Mme LOTTE Caroline au 02.31.65.01.19 et fournir pour la préparation des bacs : Nom, Prénom, N° téléphone et adresse complète.
Les bacs sont marqués.

Ces bacs sont à récupérer à la Communauté de Commune le jeudi matin sur rendez-vous.
Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer le jeudi matin, adressez-vous à la mairie pour le paiement et la récupération des bacs, après avoir fait la demande à TERRE D'AUGE.

CHEMIN DU MONT MASSUE

AVIS
DÉPÔT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite à des dépôts sauvages survenant à tout moment de la semaine et aux problèmes de nuisibles venant fouiller vos ordures ménagères, nous vous demandons de bien vouloir déposer **votre conteneur** à l'entrée de votre **chemin du mont massue** le lundi soir et de le retirer le mardi, après passage du camion.

CHEMIN DE LA FORGE PLICHON

AVIS
MODIFICATION DÉPÔT DES ORDURES MENAGERES

Suite à des dépôts sauvages survenant à tout moment de la semaine et aux problèmes de nuisibles venant fouiller vos ordures ménagères, nous vous demandons de bien vouloir déposer **votre conteneur** à l'entrée de votre chemin le lundi soir et de le retirer le mardi, après passage du camion.

Les associations
de la commune de LE TORQUESNE

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois

Cette association a été créée en 2009, avec un bureau composé de
Jeanne Gonçalvès présidente,
Élisabeth Giraud vice- présidente,
Pierrette Laval secrétaire,
Gisèle Touffet trésorière.

C'est d'abord du patrimoine religieux que nous nous sommes occupés, en accord avec Monsieur le maire et les conseillers qui avaient prévu ce projet sur plusieurs années.
Nous avons organisé un inventaire de l'église ; nous avons préparé et suivi des actions de restauration et de mise en valeur : les tableaux du maître-autel, les tableaux du Chemin de croix, toutes les statues du chœur, les tombes « remarquables » et la borne d'information du cimetière.

Nous avons recherché et fait appel à des artisans compétents, nous avons monté des dossiers et obtenu des subventions de Madame la députée et de Monsieur le sénateur de l'époque ainsi que l'aide de la Fondation du Patrimoine ; nous avons aussi organisé des manifestations (visites, concerts…).
Monsieur Le Maire nous a toujours soutenu et conseillé ; il nous a même aidés, un dimanche, à nettoyer les tableaux du Chemin de croix qui étaient couverts de poussière et de toiles d'araignées !

Notre association poursuit désormais la recherche et la mise en valeur d'un autre secteur du patrimoine : événements, êtres humains, demeures…
Nous avons déjà réalisé des livrets et des expositions sur « l'école depuis sa création en 1832 », les Torquesnois et la guerre 14 – 18 puis 39 – 45 etc.…

Nous venons de terminer deux études : l'une sur « Le manoir de la Croix de Pierre » et l'autre sur « Comment les Torquesnois ont vécu la Révolution française entre 1787 et 1794 ».

Si le passé de votre village vous intéresse, vous pouvez trouver des extraits ou des articles dans Le petit journal du Torquesne depuis sa création, sur le site Internet du village dans la section « Histoire – Patrimoine », dans les bulletins semestriels de la Société historique de Lisieux (SHL).

Actuellement nous préparons un livret sur la vie de Théodule Peulevey, né au Torquesne en 1828, manufacturier, maire de Lisieux de 1881 à 1894, une rue lexovienne porte son nom.

Jeanne Gonçalvès 02 31 61 17 43

L'Association Sports et Loisirs de LE TORQUESNE

L'association compte cette année 32 abonnements famille ce qui potentiellement représente environ 100 personnes. Depuis cette année la réservation du terrain de Tennis se fait **par internet** via le site de la mairie (www.letorquesne.fr), grâce à l'entreprise ERISNAM de Le Torquesne, que je remercie.

Le dimanche 4 septembre dernier, nous avons organisé un concours de pétanque qui a regroupé 24 doublettes soit environ une quarantaine de personnes. Je tiens à remercier ce moment de partage avec tous.

Prochain concours le dimanche 3 septembre 2023 Yoland GAGNEUX – 06.45.83.64.05

L'Association Les Petits Torquesnois et leurs écoles

L'association a été créée en 2013, avec un bureau composé 4 personnes. Aujourd'hui, 150 personnes adhérents à cette association.
L'association est née lors de la fermeture des écoles de Clarbec et St Hymer, où l'Association des Parents d'élèves n'était plus possible. L'association est ouverte à tous (enfants et adultes).

Grâce à l'organisation de Loto, tombola, vente de sapins, soirées et aux entreprises de la commune de Le Torquesne (dons), elle permet d'offrir aux enfants adhérents des après-midi chasse à l'œuf à Pacques, un spectacle en fin d'année scolaire, la kermesse de l'école maternelle de Le Torquesne, une soirée Haloween, un spectacle de Noël avec distribution de jouets par le père Noël.
Emilie MARAIS 06.22.01.53.95

L'Association La Fraternelle

Si vous venez d'arriver sur Terre, vous ne connaissez probablement pas le comité des fêtes de Le Torquesne : LA FRATERNELLE. C'est pourquoi, voici quelques informations le concernant.

La Fraternelle est une association composée de son président Cyril MARAIS et d'environ 60 bénévoles aujourd'hui, soit plus de 10% de la population Torquesnoise !

Si La Fraternelle est aussi populaire et importante aujourd'hui, c'est grâce à son président qui est le moteur de cette machinerie avec des bénévoles toujours très motivés qui se rassemblent toujours dans la bonne humeur et l'entre-aide pour préparer des manifestations diverses et variées, conviviales, festives avec la notion de partage, dans la commune et pour les Torquesnois : la fête Ste Madeleine, le ball-trap, rencontre intervillage…)
Il faut savoir que les communes voisinent s'interrogent sur la mobilisation exceptionnelle des bénévoles sur un si petit village….. Certes le nombre important de bénévoles permet de préparer des grandes manifestations – c'est sans compter sur le soutien de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal.

Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues, de même que les personnes souhaitant intégrer le comité des fêtes en tant que bénévoles et participer à ces nombreux moments conviviaux.
Pour ma 10ème année en tant que Président de cette association, je tenais à exprimer ma fierté auprès des membres du bureau ainsi qu'à tous les bénévoles.

Bravo à tous et que l'aventure continue… Au plaisir de vous retrouver à notre grande fête communale ☺
Cyril MARAIS – 07.66.65.31.62

Commémoration 08 mai

Construction
d'un terrain cross

Associations de LE TORQUESNE – Manifestations 2022

Journée du 21 août

Foire à tout

Soirée Beaujolais

Gagnants du concours de pétanque

Commémoration du 11 novembre

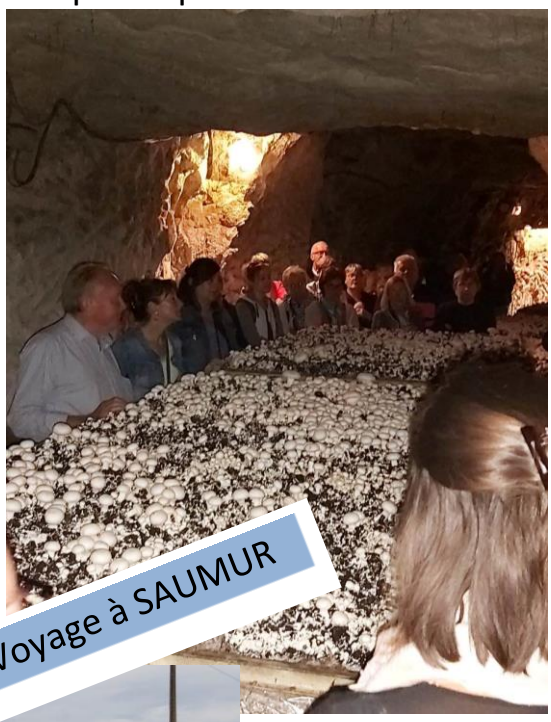

Voyage à SAUMUR

ÉTAT-CIVIL 2022

Naissances

Gabriel B	06 février
Milan F	07 juillet
Luz F	14 avril

Mariage

Jean-Baptiste et Emilie
23 avril

Grégory et Valérie 21 mai

Rémi et Sophie – 25 juin

Edouard et Mégane - 27 août

Olivier et Laëtitia 13 août

ÉVÉNEMENTS 2023

Evénements	Dates
Vœux du maire	Vendredi 13 janvier
Repas des séniors	Mars (date à confirmer)
Malle aux jouets	Avril (date à confirmer)
Chasse à l'oeuf	Samedi 8 avril
Commémoration du 8 mai	Lundi 8 mai
Ball-trap	Dimanche 25 juin
Voyage au parc la Bocasse	Samedi 3 juin
Kermesse	Vendredi 30 Juin
Fête Sainte Madeleine	22 et 23 juillet
Concours de pétanque	Dimanche 3 septembre
Inter-village contre Formentin	Dimanche 17 septembre
Commémoration du 11 novembre	Samedi 11 novembre
Noël des enfants	Décembre

TARIF SALLE DES FÊTES À COMPTER DU 01.01.2023

Location pour le week-end : 200€ Vin d'honneur : 80€

Charges de location (Électricité, eau) :

- 20€ pour une location entre le 1er avril et le 31 octobre
- 35€ pour une location entre le 1er novembre et le 31 mars

Location du lave-vaisselle (facultatif) : 20€